FICHE PROGRAMME

AEV

Agent d'élevage de volailles

Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) — CRMA

Domaine : Aviculture · Formation professionnelle et technique

NIVEAU D'ACCÈS	DURÉE DE FORMATION	QUALIFICATION
4e secondaire	**3 ans**	**Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)**

BRÈVE DESCRIPTION DE LA FORMATION

L'Agent d'élevage de volailles (AEV) exécute l'ensemble des activités nécessaires à l'élevage de poulets de chair, de poules pondeuses commerciales, de volailles de la basse-cour et de volailles d'ornementation.

- Poulets de chair : de la préparation du bâtiment avicole jusqu'à l'enlèvement et la décontamination du bâtiment
- Poules pondeuses commerciales : de la préparation du bâtiment jusqu'à la réforme des poules et la décontamination du bâtiment
- Volailles de la basse-cour (volailles traditionnelles, poulets fermiers, pigeons, canards, oies, pintades, dindes, cailles, autruches) et volailles d'ornementation (perroquet, paon)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Former des ouvriers avicoles qualifiés, capables de réaliser toutes les tâches et sous-tâches nécessaires à l'élevage de poulets de chair, de poules pondeuses commerciales, de volailles de la basse-cour, de poulets fermiers et de volailles d'ornementation, en exploitation avicole ou à leur propre compte.

COMPÉTENCES

- Produire des poulets de chair
- Produire des œufs de consommation
- Élever les volailles de la basse-cour, les poulets fermiers et les volailles d'ornementation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques
- Travaux pratiques en exploitation avicole
- Études de cas
- Stages en entreprise avicole

ADMISSION

Ouvert aux candidats ayant le niveau 4e secondaire. Modalités de sélection : [à compléter par le CRMA].

RESPONSABILITÉS

L'AEV est considéré comme un ouvrier avicole qualifié. Il est apte à réaliser toutes les tâches et sous-tâches nécessaires à l'élevage de poulets de chair, de poules pondeuses commerciales, de volailles de la basse-cour, de poulets fermiers et de volailles d'ornementation.

Il doit cependant être supervisé et encadré par un chef d'exploitation dans les grandes exploitations.

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

- En aviculture moderne, l'AEV doit de préférence loger dans l'exploitation avicole (pour être disponible tout le temps) et travaille de façon discontinue, en moyenne huit (8) heures par jour
- La fatigue physique (pénibilité) n'est pas importante : il change fréquemment de posture et se déplace dans le bâtiment et l'exploitation avicole
- Il devra s'entraîner aux techniques de manutention des objets lourds (sacs de 50 kg)

LIEUX D'EXERCICE

L'AEV exerce ses activités dans une exploitation avicole pour l'aviculture moderne et dans tout endroit agréé pour les autres productions.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

L'essor de la filière avicole au Sénégal et dans la sous-région offre de belles opportunités d'emploi à un AEV. Ce profil est très recherché sur le marché du travail, tant au niveau national que dans la sous-région.

L'AEV pourra valoriser son diplôme, ses compétences et son expérience pour prétendre à une formation de niveau supérieur (BT en élevage avicole...).

RÉMUNÉRATION

En entreprise formelle : salaire fixé par la convention collective, avec la protection sociale inhérente à tout employé. À son compte : chiffre d'affaires variable selon la taille de l'entreprise.

COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription : 50 000 F CFA

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Centre de Référence aux Métiers de l'Aviculture (CRMA)
Pôle formation professionnelle de Diamniadio, Sénégal
Tél : (+221) 33 910 70 49
E-mail : centre.aviculture@formation.gouv.sn